

**LES PROCEDURES D'AFFECTATION POST 3<sup>ème</sup>***Le collège s'occupe de l'inscription par voie informatique*

En 2 <sup>nde</sup> professionnelle de bac pro et CAP	
<u>Procédure de pré-affectation dans le public</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre 50% et 75 % des places en lycée professionnel sont en préaffectation.</li> <li>- Les demandes étaient <b>à faire pour le 10 avril au collège</b> pour un seul vœu public : un CAP ou un bac pro dans 1 seul établissement</li> <li>- Critères : résultats scolaires, capacités générales et avis du chef d'établissement.</li> </ul>	
→ <b>Résultats communiqués aux familles le 18 mai.</b>	
<b>Si pré-affectation</b>	<b>Pas de pré-affectation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève est convoqué dans le lycée professionnel à partir du 19 mai</li> <li>- Il doit confirmer sa demande en remettant le coupon réponse au collège (date limite : le 26 mai)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève peut maintenir son vœu au 3<sup>ème</sup> trimestre mais il est invité à élargir et formuler d'autres vœux dans le dossier (4 maximum public + privé)</li> </ul>
<p>→ Pour le bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole à Laval il faut contacter directement l'établissement avant mi mai pour les tests d'équitation</p> <p>→ Résultats de l'affectation le 26 juin : les élèves affectés doivent aller s'inscrire dans le lycée professionnel.</p> <p><b>Un élève qui ne s'inscrit pas libère sa place.</b></p>	
<b>Pour les élèves qui n'auraient pas obtenu d'affectation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'être candidat sur les places vacantes en lycée professionnel avec un tour supplémentaire d'affectation mi septembre</li> <li>- Se rapprocher du collège, du CIO (tél : 02 40 94 00 12)</li> </ul>	

En 2 <sup>nde</sup> générale et technologique	
<p>Dans la fiche de vœux post 3<sup>ème</sup>, <b>préciser le 2<sup>ème</sup> enseignement d'exploration EDE</b> (sachant que le 1<sup>er</sup> est un enseignement d'économie soit SES, soit PFEG au choix à l'inscription) <b>ou classe européenne et le lycée.</b> (ou les lycées) cf. Guide ONISEP après la 3<sup>ème</sup> ;</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez faire jusqu'à 4 vœux</p>	
Certains enseignements d'exploration sont <u>sélectifs, d'autres à capacités limitées.</u>	
<b>1<sup>er</sup> cas</b>	<b>2<sup>ème</sup> cas</b>
<p>L'élève demande des enseignements d'exploration non sélectifs dans un lycée de secteur<sup>(1)</sup> : un seul vœu suffit.</p> <p><sup>(1)</sup> Lycées Monge et Carcouët (et Appert dans la limite des places disponibles pour les seuls élèves domiciliés à Treillières)</p>	<p>L'élève demande un enseignement d'exploration sélectif ou à capacité limitée et/ou un autre lycée que celui du secteur : il n'est pas sûr d'avoir ce premier vœu. Prévoir un vœu sur un lycée de secteur<sup>(1)</sup> hors EDE sélectifs ou à capacité limitée</p>

Enseignements d'exploration sans sélection dans les lycées de secteur	
<p><b>1- au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences Economiques et Sociales (SES)</li> <li>• Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG)</li> </ul> <p><b>2 - un autre parmi la liste suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SES ou PFEG (selon le 1<sup>er</sup> choix)</li> <li>• Méthodes et pratiques scientifiques</li> <li>• Sciences de l'Ingénieur</li> <li>• Création et innovation technologique</li> <li>• Science et laboratoire</li> <li>• Littérature et société</li> </ul>	
Enseignements sélectifs ou à capacité limité	
Groupe 1 : 2 des Contingentées	Groupe 2 (capacité limitée)
<p>- → Sélection sur les résultats scolaires + les capacités</p> <p>- C'est le cas de l'enseignement d'exploration <b>création culture design</b> (Livet)</p>	<p>→ .Sélection à partir des résultats scolaires si le nombre de vœux est &gt;à la capacité d'accueil</p> <p><b>Pour les secondes européennes</b>  <b>Pour les enseignements d'exploration suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Création et activités artistiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Arts du son : Camus et Nelson Mandela</li> <li>○ Arts visuels : Monge, La Colinière et Guist'hau</li> <li>○ Arts du spectacle : La Colinière et Jules Verne</li> <li>○ Patrimoine :Guist'hau</li> </ul> </li> <li>✓ <b>EPS</b> : J. Perrin</li> <li>✓ <b>Ecologie, agronomie</b> territoire et développement durable à Jules Rieffel</li> <li>✓ <b>Santé et social</b> : Carcouet, les Bourdonnières, la Colinière,</li> <li>✓ <b>Biotechnologies</b> à Jean Perrin (Reze)</li> <li>✓ <b>Russe ou breton</b> à la Colinière</li> <li>✓ <b>LV<sub>3</sub> Espagnol</b> : Guist'hau</li> <li>✓ <b>LV<sub>3</sub> Arabe / Italien</b> : Clémenceau</li> <li>✓ <b>LV<sub>3</sub> Italien</b> : Lycée MONGE</li> <li>✓ <b>LV<sub>3</sub> Portugais</b> : Nelson Mandela</li> <li>✓ <b>LV<sub>3</sub> Chinois</b> : J. Verne et J. Perrin</li> <li>✓ <b>Grec</b> : Clémenceau et Guist'hau</li> </ul>

**Les demandes de dérogation** si vous demandez un lycée hors secteur (elles ne concernent pas les 2<sup>des</sup> sélectives ou à capacité limitée) sont à retirer et doivent être remises **au plus tard le 5 juin** au secrétariat de direction du collège ;

**Cette année les vœux du privé (y compris agricoles et MFR) doivent être mentionnés dans la liste des 4 vœux** possibles sur la fiche de vœux d'affectation ; mais **vous devez prendre impérativement contact** avec l'établissement privé dès maintenant. Vous pouvez ordonner l'ensemble de vos vœux publics et privés selon vos choix prioritaires.

**Les enseignements facultatifs** seront précisés à l'inscription dans l'établissement.

**Les conseils de classe** auront lieu dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin.

**Les résultats de l'affectation seront connus le 26 juin.** Les inscriptions dans les lycées se feront à la suite